



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Rectorat de Nantes. hceres-02037922

HAL Id: hceres-02037922

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037922>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Institut Catholique d'Etudes Supérieures - ICES

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Établissement déposant : Institut Catholique d'Etudes Supérieures - ICES

Établissement cohabilité : /

La licence *Droit* proposée par l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures à la Roche sur Yon est une formation qui, sur six semestres soit trois années, a vocation à permettre l'acquisition et la maîtrise de connaissances fondamentales en histoire du droit, en droit privé et en droit public ainsi que des compétences en méthodologie propre au raisonnement juridique. L'objectif est de donner une solide formation juridique généraliste aux étudiants.

Elle se décline en deux parcours qui sont le parcours *Droit* avec pour majeure et pour mineure des enseignements de droit et un second parcours *Economie* avec pour majeure droit et pour mineure économie. Le volume horaire par année de formation est d'environ 600 heures, réparties sur quatre unités d'enseignement (enseignements fondamentaux, enseignements complémentaires (2 unités) et enseignements optionnels). L'enseignement de l'anglais est obligatoire sur les trois années. Les modalités de recrutement reposent sur une sélection sur dossier et un entretien avec le directeur de la structure.

Deux périodes de trois semaines minimum de stage sont obligatoires au terme de la première et de la deuxième année de formation pour permettre aux étudiants d'affiner leur choix professionnel.

Synthèse de l'évaluation

Cette formation, sur trois années, présente des atouts significatifs. En effet, l'effectif par année d'une centaine d'étudiants, de petite taille pour ce type de formation, permet de mettre en place avec un certain succès plusieurs dispositifs d'accompagnement comme le tutorat, la préparation à la pratique de l'oral et surtout la constitution de petits groupes pour la méthodologie juridique.

Deux parcours, dont la mineure peut être des enseignements de droit ou d'économie sont proposés permettant ainsi aux étudiants de choisir certains enseignements en fonction de leurs goûts et/ ou de leur choix de poursuite d'études. L'enseignement de la langue anglaise est proposé de façon obligatoire sur les trois années et les étudiants ont la possibilité de se préparer au TOEFL. De plus, un large éventail d'enseignements optionnels permet, certainement, au plus grand nombre de s'enrichir de connaissances supplémentaires.

Deux périodes de stage en fin de première et de deuxième année viennent compléter les connaissances académiques et ainsi permettre d'affiner le choix de l'orientation professionnelle, ce qui est une vraie valeur ajoutée pour ce type de formation classique.

Les étudiants sont sensibilisés à la recherche par le biais de colloques et de conférences et, ont, en L3, la possibilité de présenter des travaux d'initiation à la recherche.

Le taux de réussite des étudiants oscille entre 70 et 100 % et croît au fur et à mesure des trois années. Ces très bons résultats s'expliquent, vraisemblablement, par les petits effectifs et les mesures d'encadrement et d'accompagnement mises en place. Environ 80 % des étudiants poursuivent leurs études en master 1 dans des universités publiques ou à l'ICES, certainement pour se spécialiser ensuite.

Cependant, certains éléments du dispositif de cette formation méritent d'être améliorés. Tout d'abord, il est fortement conseillé que la formation permette aux étudiants de développer leurs compétences en numérique pour répondre, dans le monde professionnel, à un usage croissant de cet outil. L'équipe pédagogique de cette licence est composée essentiellement de vacataires universitaires ou praticiens du droit. Quant au comité de pilotage, il est constitué du directeur de la formation assisté de son adjoint.

Cette licence répond à une demande de formation de proximité et à des besoins d'emplois aussi bien dans des PME qui ont internalisé la fonction juridique pour laquelle une certaine polyvalence est recherchée que dans des cabinets d'avocats.

De plus, le comité de pilotage doit être renforcé et les échanges entre ce comité et les intervenants formalisés. Il est également indispensable que la formation se dote d'un véritable outil performant de suivi de cohortes pour nourrir une réflexion sur l'évolution de la formation.

Points forts:

- Faible effectif qui permet un suivi personnalisé des étudiants.
- Fort taux de réussite pour ce type de formation grâce à des dispositifs pédagogiques.
- Accent mis sur l'acquisition de la méthodologie juridique.
- Début de professionnalisation qui est un élément différenciant.

Point faibles :

- Equipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants vacataires.
- Animation de l'équipe pédagogique reposant sur un nombre trop limité de personnes.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Utilisation très limitée du numérique.
- Autoévaluation et évolution limitée de la formation.

Recommandations :

En conclusion, cette licence *Droit* proposée par l'ICES mène l'essentiel des étudiants vers la réussite mais la viabilité de cette formation est conditionnée par le recrutement d'enseignants-chercheurs permanents sur le site.

La formation doit se doter d'un conseil de perfectionnement pour identifier les ajustements de contenu nécessaires à mettre en place et faire évoluer, le cas échéant les enseignements et les pratiques. Nous pouvons également recommander de renforcer l'équipe pédagogique par des permanents ce qui aurait, entre autres pour avantages, de renforcer l'adossement de la formation à la recherche qui est, aujourd'hui très faible sur le site.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La formation a pour objectif l'acquisition de connaissances fondamentales (droit public, droit privé, histoire du droit) et la maîtrise des outils méthodologiques propres à la discipline juridique. Ce socle est enrichi par la capacité d'utiliser les technologies de l'information et la langue anglaise. L'association très classique de cours magistraux et de travaux dirigés dans les pratiques pédagogiques participe à la réalisation de ces objectifs. L'enseignement obligatoire de l'anglais au cours des trois années de la licence, assorti en troisième année (L3) de la préparation à la certification du <i>test of english as foreign language</i> (TOEFL) concourt au même objectif.</p> <p>Deux parcours sont proposés : le parcours <i>Droit</i> constitué d'une majeure et d'une mineure droit et le parcours économie constitué d'une majeure droit et mineure économie.</p> <p>La mention droit de la formation est bien respectée. Toutefois, le parcours <i>Economie</i> reste insuffisant à fonder une véritable pré-orientation en ce secteur disciplinaire en raison: d'un enseignement majoritairement orienté vers les disciplines juridiques (les enseignements d'économie ne font l'objet que d'une « mineure ») et qui semble peu adaptée à une véritable poursuite d'études dans des formations disciplinaires véritablement économiques et d'un enseignement d'anglais moins important dans ce parcours, alors que la discipline est plus exigeante en ce registre. Le</p>
---	---

	<p>dossier par ailleurs ne permet pas de chiffrer les volumes horaires des majeur/mineur.</p> <p>La progressivité de la formation qui part d'un enseignement généraliste pour aller vers une pré-spécialisation est un atout. La valeur ajoutée de cette formation, au regard d'autres formations équivalentes, est l'existence de stages obligatoires à la fin de la première année (L1) et de deuxième année (L2) qui permettent à l'étudiant de donner du sens à ses apprentissages, de se confronter à une réalité professionnelle et, également, d'affiner son projet professionnel.</p>
Environnement de la formation	<p>La formation semble bénéficier d'un excellent positionnement dans la région en assurant depuis plus de 20 ans une offre d'enseignement supérieur de proximité qui a su trouver sa place auprès des milieux professionnels locaux en les intégrant (pour certains) aux formations dispensées, en développant les stages, et en répondant aux besoins des entreprises locales dans ce secteur.</p> <p>La formation généraliste complète semble-t-il harmonieusement dans la région l'offre plus spécialisée et de même niveau proposée par l'Université de Nantes. L'ouverture internationale fonctionne, bien qu'encore fragile. La dimension recherche en revanche fait cruellement défaut</p> <p>Cette licence se singularise par le choix entre deux parcours (<i>Droit et Économie</i>) et son caractère plus généraliste dans un environnement où sont proposées une bi-licence <i>Droit/Langues étrangères appliquées</i> et une L3 <i>Droit parcours assistant juridique</i>.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est presque uniquement constituée d'enseignants vacataires. Seuls, trois enseignants maîtres de conférences habilités à diriger des recherches sont titulaires à l'ICES ce qui peut nuire à la cohésion de cette « équipe ». Les intervenants sont des professionnels locaux; des universitaires majoritairement extra régionaux; des docteurs, doctorants ou professeurs agrégés du secondaire (PRAG). Il est à noter que les cours magistraux sont confiés aux enseignants-chercheurs alors que les praticiens du droit sont membres de jurys pour les soutenances de stage ou se voient confier, principalement, des travaux dirigés. Cette répartition des enseignements est cohérente.</p> <p>Un comité de pilotage composé de deux personnes (le directeur de la formation et son adjoint) assure l'organisation des enseignements et le suivi individuel des étudiants, qu'il soit disciplinaire ou social. Le suivi individuel semble de qualité malgré la taille réduite du comité de pilotage en raison notamment du faible effectif des inscrits (environ une centaine par année de formation).</p> <p>L'équipe pédagogique est riche de la par la diversité des intervenants mais, certainement, difficile à cordonner de par sa volumétrie importante et la localisation éloignée du poste principal de certains vacataires.</p>
Effectifs et résultats	<p>Sur les cinq dernières années, l'effectif de la formation évolue entre 300 et 270 étudiants répartis entre les trois années de la formation. Il est à noter que l'effectif décroît de la L1 à la L3. Les taux de réussite sont très élevés notamment en L1 (71 % à 80 %), et L3 (90 % à 95 %) en comparaison avec les mêmes formations dans les Universités avec des effectifs plus élevés.</p> <p>Les excellents taux de réussite observés, ainsi que la faiblesse des abandons en cours d'année (2 %) sont imputables au petit nombre d'inscrits, et au suivi très personnalisé des étudiants avec entretiens individuels à l'entrée de la première année puis à l'issue des premiers contrôles de connaissances et enfin à la demande des étudiants. Ces entretiens peuvent être suivis d'adaptations pédagogiques et de formations de soutien.</p> <p>La poursuite d'études en master concerne la quasi totalité des étudiants soit sur place dans les formations de master proposées par l'ICES, soit dans les universités publiques. Le dossier ne contient aucune information sur l'insertion des diplômés.</p>

Place de la recherche	<p>L'adossement de la formation à la recherche reste un peu faible. En effet, aucune information sur les travaux de recherche des enseignants-chercheurs en lien avec la formation ne figure dans le dossier. De même, il n'y a pas de référence à un laboratoire de recherche. Ces éléments sont, certainement, expliqués par l'appartenance pour la plupart des</p>
-----------------------	---

	<p>intervenants à une université ou à une autre école.</p> <p>Par contre, les étudiants sont sensibilisés à la recherche, notamment en L3, sous différentes formes ce qui peut susciter un intérêt chez les étudiants pour ce type d'exercice : mise en place d'un enseignement optionnel d'initiation à la recherche en criminologie, participation possible sur la base du volontariat à une « journée jeunes chercheurs » et, tout au long du cursus, des conférences, des colloques et des journées d'études proposées aux étudiants.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation semble être un réel souci de l'ICES bien que la quasi-totalité des étudiants poursuivent leurs études en master et ne semblent pas intéressés par une intégration professionnelle au terme de leur licence. La place des professionnels dans la formation est importante et représente presque un quart des intervenants, en travaux dirigés (TD) notamment.</p> <p>De plus, la professionnalisation des étudiants dans cette formation se concrétise à travers plusieurs actions telles que les périodes de stage dès la L1, les séminaires de professionnalisation en droit fiscal et en droit communautaire appliqué. Le projet professionnel est réfléchi et discuté dans le cadre d'entretiens personnalisés.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Des stages, certes, de courte durée mais très rares dans ce type de formation, apportent une sensibilisation au monde professionnel et permettent une mise en pratique des connaissances théoriques. Ils sont valorisés par la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance. Ceci constitue un atout pour cette formation.</p> <p>De plus, il faut noter l'existence très intéressante et innovante d'un module optionnel rattaché à l'« association nationale des entrepreneuriales » destiné à déceler ou à susciter la capacité d'entreprendre chez les étudiants volontaires de L3. Ce module permet l'ouverture interdisciplinaire, l'apprentissage du travail en équipe avec contacts avec des chefs d'entreprises et l'élaboration d'un « business plan » à partir d'un projet.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est en évolution apparemment positive. En effet, la formation propose aux étudiants de suivre un cours magistral en langue anglaise (la matière n'est pas précisée) et de passer le test du TOEFL. Cela permet de préparer les étudiants à une poursuite d'études à l'étranger possible avec l'ICES.</p> <p>En effet, cette formation est riche d'un partenariat avec une vingtaine d'universités étrangères ce qui permet aux étudiants une ouverture à l'international mais le nombre exact de convention actives n'est pas dénombrable. De plus aucun bi-diplômes ou diplômes délocalisés n'est mentionné comme valorisation des partenariats cités. Il est important de s'interroger sur le nombre de départs en baisse à l'heure où cette possibilité constitue un atout supplémentaire.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'histoire de l'ICES et de son implantation explique un recrutement majoritairement régional malgré une ouverture récente vers la région bordelaise, le Poitou voire l'île de France. Le recrutement régional est donc naturel mais renforcé par des initiatives d'ouverture vers l'extérieur avec des présentations dans les lycées de la région, des participations à des salons d'étudiants, des journées portes ouvertes et l'intégration de la formation de licence au site d'admission post-bac (APB).</p> <p>L'entretien, peu fréquent dans ce type de formation, doit, très certainement, permettre de vérifier la motivation du candidat et ainsi retenir des candidats fortement intéressés.</p> <p>Des groupes de taille respectable sont constitués pour aborder et développer des compétences essentielles en méthodologie juridique, ce qui doit favoriser la réussite des étudiants grâce à une possibilité d'interaction plus fréquente avec l'enseignant. Pour renforcer la réussite des étudiants, d'autres modalités sont mises en place comme le tutorat et les devoirs d'entraînement.</p> <p>De plus, pour permettre une poursuite d'études facilitée dans un Institut d'études politiques, une préparation spécifique est proposée aux étudiants.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement restent très classiques avec association de cours magistraux et de travaux dirigés en petits groupes de 20 à 25 étudiants.</p> <p>La place du numérique reste très faible voire très insuffisante. En effet, seuls les étudiants suivant le parcours <i>Droit</i> suivent un cours d'informatique. La plateforme Moodle n'est utilisée que pour le dépôt de fiches de TD. Aucune mention de l'apprentissage, de la VAE ou d'autres modalités d'obtention de la certification C2i (certificat informatique et internet) ne figure dans le dossier.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et reposent sur des évaluations écrites et orales en contrôle continu organisées lors des TD et examens terminaux. L'attribution des ECTS (crédits européens) est proportionnelle à la durée des enseignements sauf pour les matières optionnelles ne donnent pas lieu à délivrance d'ECTS.</p> <p>Les étudiants ont la nécessité de valider 70 % des coefficients d'une année pour s'inscrire dans l'année supérieure ce qui est, alors, de droit avec rattrapage. Aucun détail sur la composition et les modes de fonctionnement des jurys n'est fourni.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucune mention du supplément au diplôme n'apparaît dans le dossier. Deux certifications (le certificat Voltaire et le TOEFL) peuvent être obtenues par les étudiants au cours de cette formation mais sont payantes.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>La formation n'a pas d'outil suffisamment efficace pour suivre le devenir des licenciés. Il est donc peu pertinent de commenter les statistiques communiquées.</p> <p>Un observatoire de la vie étudiante au niveau de l'établissement doit être mis en place ce qui est indispensable pour faire évoluer la formation, le cas échéant. Il existe un réseau des anciens dont les modalités de fonctionnement ne sont pas précisées.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La formation ne bénéficie pas de conseil de perfectionnement. Seuls, les résultats des questionnaires qui ne sont pas nécessairement anonymes et dont le contenu est très limité, sont pris en compte pour améliorer les enseignements.</p> <p>Les modifications des maquettes et les évolutions pédagogiques sont faites à l'initiative du comité de pilotage et sur la base essentiellement de témoignages et de relations interpersonnelles.</p>

Observations de l'établissement



ICES

Institut Catholique d'Études Supérieures

**OBSERVATIONS SUR
LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**

LICENCE

DROIT

VAGUE B

Campagne d'évaluation 2015-2016

Le 30 Mai 2016

Le Président de l'ICES,
Eric de LABARRE

Eric de Labarre

I – OBSERVATIONS GENERALES SUR LA SYNTHESE ET LES RECOMMANDATIONS

1. Corps professoral

Le corps professoral est certes construit sur un mode atypique par rapport à ce que l'on rencontre habituellement dans les universités, mais ce mode de constitution d'équipe est un choix académique délibéré, qui a d'ailleurs démontré son efficacité en termes de formation et de réussite aux examens.

Le recours à un corps professoral mixte composé d'enseignants-chercheurs et de praticiens du droit est un atout considérable en termes d'agilité d'esprit des étudiants et de pré-professionnalisation dès la Licence.

Afin de prendre en compte le développement du Parcours Economie au sein de la Licence Droit, un adjoint supplémentaire a été recruté en 2015. L'équipe permanente est donc désormais composée de trois personnes et non plus de deux.

2. Conseil de perfectionnement

Un conseil assure le suivi régulier et l'amélioration de la formation. Il est composé du directeur du département et de ses deux adjoints, ainsi que de quatre professeurs associés : Jean-Pierre CLAVIER (professeur agrégé de droit privé de la Faculté de droit de Nantes) ; François SAINT-BONNET (professeur agrégé d'histoire du droit de la Faculté de droit de Paris II Assas) ; Eric GHERARDI (directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche à Saint-Cyr Coëtquidan, maître de conférences de droit public à la Faculté de droit de Rennes 1) et Tanneguy LARZUL (conseiller d'État, professeur agrégé de droit public). Ce conseil se réunit deux fois par an.

Il manque à ce conseil pédagogique des intervenants extérieurs qui viendraient apporter une contribution éclairante, notamment aux enseignements de spécialité, et permettraient à ces réunions de devenir de véritables conseils de perfectionnement. L'ICES prévoit en outre la création d'un conseil de perfectionnement d'établissement.

3. Utilisation du numérique

L'ICES est très bien équipé sur le plan informatique, et ce depuis longtemps. Il est doté de 120 postes d'ordinateurs de marque Apple, mis à la disposition des étudiants. Ce parc informatique est en location et renouvelé tous les deux ans.

En Licence 1, il y a une volonté délibérée de limiter l'usage de l'ordinateur en Cours Magistral et en Travaux Dirigés. Toutes les études scientifiques, et en particulier les plus récentes, démontrent que l'apprentissage des notions est en effet plus efficace avec des prises de notes manuscrites que par ordinateur interposé.

Les étudiants sont appelés à utiliser les outils numériques dans le cursus dès la première année pour certains travaux (Certificat Voltaire, TOEFL pour ne citer que ceux-ci), mais surtout pour leurs recherches juridiques en bibliothèque (notamment via le site de LexisNexis), les revues juridiques n'étant conservées que sous leur forme numérique. Par ailleurs, l'évaluation des enseignements par les étudiants est elle-même réalisée sous format numérique.

Des cours d'informatique juridique sont obligatoires à chaque semestre de L1/L2. Ils font l'objet de crédits ECTS et sont sanctionnés par un examen. De plus, certains professeurs (sciences économiques L1 ; droit International L2 ; libertés fondamentales L3) utilisent le support numérique afin de pratiquer une pédagogie inversée.

4. Auto-évaluation et évolution de la formation

Chaque semestre, un questionnaire individuel est distribué aux étudiants, visant à apprécier leurs avis sur les enseignements reçus. Ces réponses font l'objet d'un traitement au sein du comité de pilotage, et permettent de corriger les difficultés rencontrées.

De plus, la nouvelle offre de formations 2017-2021 va conduire à revoir assez profondément l'organisation des enseignements au sein de chaque année de licence et de master. Notre volonté est de maintenir la structure fondamentale de nos maquettes (qui a donné, jusqu'à présent, satisfaction) et de l'étoffer de nouvelles méthodes pédagogiques (pédagogie inversée ; enseignements en anglais, etc.).

II – OBSERVATIONS SUR L'ANALYSE

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'équilibre entre Majeure droit et Mineure économie est délibéré. Le but de la Licence est de former des juristes aux fondamentaux solides, capables de poursuivre dans un grand nombre de spécialités en Master et de réussir une insertion professionnelle rapide dans les professions juridiques (avocature, magistrature notamment) et dans le conseil aux entreprises.</p> <p>Depuis la rentrée 2015, des Travaux Dirigés en économie sont organisés ; un renforcement de l'enseignement en anglais des matières économiques est également opéré (via notamment la préparation au BULATS ainsi qu'à un atelier de traduction d'articles économiques rédigés en anglais).</p> <p>Les étudiants qui souhaitent un équilibre faisant plus de place aux questions économiques peuvent, depuis la rentrée 2015, s'orienter vers le double cursus licence en droit / DCG ouvert en partenariat avec le CNAM.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Néant</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Si le caractère atypique du corps professoral de l'ICES peut être relevé en comparaison à ce qui est observé dans la composition des universités publiques, c'est que l'ICES fait le choix de l'enrichissement par la diversité, avec des enseignants vacataires venant d'horizons très variés. D'ailleurs, le recours à un corps professoral mixte composé d'enseignants-chercheurs et de praticiens du droit est un atout considérable pour les étudiants, ainsi amenés à confronter connaissances théoriques et réalités du monde pratique.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les suivis de cohortes ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être en raison de l'insuffisance de moyens humains pour les assurer, mais aussi du fait qu'un grand nombre d'étudiants quittent l'ICES après la Licence 3, ce qui rend plus difficile le maintien des liens, à plus forte raison sur le plan des premières insertions professionnelles dont l'ICES n'a pas toujours connaissance trois ou quatre ans après le départ de l'étudiant.</p> <p>L'ICES met en place en 2016 un suivi des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle en recourant à un prestataire extérieur.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>L'ICES dispose désormais d'un Centre de recherches (dénommé "CRICES"), qui accueille les enseignants-chercheurs permanents, mais aussi des professeurs et maîtres de conférences vacataires, lesquels choisissent le CRICES comme laboratoire secondaire d'appartenance. A ce titre part exemple : Tanneguy LARZUL (Professeur des universités et Conseiller d'Etat); Danielle CORRIGNAN-CARSIN (professeur de la Faculté de droit de RENNES 1); Jean-Baptiste GEFFROY (professeur de la Faculté de droit de POITIERS); Eric GHERARDI (Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche à Saint-Cyr Coëtquidan); Gilles GUIHEUX (maître de conférences à Rennes 1); François SAINT-BONNET (professeur de la Faculté de droit de Paris II Assas).</p>

Place de la professionnalisation	Néant
Place des projets et stages	Néant
Place de l'international	<p>Une double diplomation existe avec l'Université de Canterbury (Master / LLM). Cependant les étudiants de l'ICES, comme beaucoup d'étudiants de leur génération, sont confrontés à la difficulté de la maîtrise de la langue anglaise.</p> <p>Toutes les conventions sont actives et sont renouvelées à leur terme. Mais toutes les destinations n'intéressent pas les étudiants. L'ICES privilégie pour les juristes des séjours dans les pays anglo-saxons et de common law.</p>
Recrutements, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Près de 60% des étudiants juristes ont leur résidence d'origine hors Vendée et près de 25% hors des Pays-de-la-Loire.
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Des cours d'informatique juridique sont obligatoires à chaque semestre de L1/L2. Ils font l'objet de crédits ECTS et sont sanctionnés par un examen.</p> <p>De plus, certains professeurs (sciences économiques L1 ; droit international L2 ; libertés fondamentales L3) utilisent le support numérique afin de pratiquer une pédagogie inversée.</p>
Évaluation des étudiants	La composition des jurys est déterminée par arrêté rectoral, et leur fonctionnement est placé sous la responsabilité d'un président de jury, professeur ou maître de conférences d'une université publique.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'annexe au diplôme est prévue pour le plan quinquennal 2017-2021, à l'occasion du renouvellement de l'offre de formations de l'ICES.
Suivi des diplômés	Un conseil de la vie étudiante est en voie de création, et sera mis en place à la rentrée 2016-2017.
Conseil de Perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un conseil chargé de s'assurer de l'amélioration de la formation existe et fonctionne efficacement. Il doit être enrichi par des intervenants extérieurs qui viendraient apporter une contribution éclairante notamment aux enseignements de spécialité et permettraient à ces réunions de devenir de véritables conseils de perfectionnement. L'établissement prévoit la création d'un conseil de perfectionnement interdisciplinaire.</p> <p>L'ICES a mis en place, en 2014, une procédure d'auto-évaluation interne de toutes les formations qu'il assure, en sus de celles prévues dans le cadre de la procédure pilotée par le HCERES.</p> <p>L'évolution de la formation est inévitablement limitée, car entre 2 habilitations ou accréditations, le rectorat n'accepte que des évolutions mineures par rapport à la formation initialement reconnue.</p>